

*Monsieur Serge LAHONDES, Rapporteur,*

*La présente délibération a pour objet l'aménagement d'un espace naturel situé en centre ville afin d'offrir aux habitants un lieu de détente, de loisirs.*

*Le but étant de favoriser les échanges intergénérationnels, inter quartiers et de développer le sentiment du mieux vivre ensemble.*

*Lors du précédent dispositif de la Politique de la ville intitulé « Convention d'objectifs 2004-2006 », l'aménagement des jardins du Moulin de la Tour avait déjà été programmé. Toutefois, venant en second temps après la réhabilitation des HLM du quartier Saint Andrieu et l'aménagement de ses abords, ce projet n'avait pas pu déboucher sur une réalisation concrète.*

*Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S) 2007-2009, la Commune a renouvelé son engagement dans la Politique de la Ville afin de continuer à améliorer le cadre de vie des habitants et à favoriser le lien social. Dans l'avenant n°2 du C.U.C.S, la Région, partenaire de ce dispositif, a souhaité maintenir une enveloppe financière pour l'émergence de projets investissements.*

*Le projet consiste à créer trois espaces fonctionnels et complémentaires :*

- *une partie équipée et animée pour les jeunes*
  - *réhabilitation du bâtiment du Roucas par un chantier d'insertion avec l'association Clarisse Environnement. Le local servira à entreposer du matériel pour les activités sportives qui seront développées hors temps scolaire et encadrées par un animateur sportif sur le site et les quartiers prioritaires, en lien avec les associations locales. L'animateur sportif sera recruté par la Commune et pourra être rattaché au Pôle Adolescent. Un aménagement des abords par une mise en valeur paysagère et l'installation de mobilier urbain est prévu.*
  - *Création d'une aire de jeux permettant aux familles des quartiers du centre ville et Saint Andrieu de disposer d'un espace de loisirs pour leurs enfants et adolescents dans un environnement naturel.*
- *une partie aménagée en aire de détente et de promenade*

*Il s'agit de préserver un espace boisé de qualité qui pourra être relié à la Tour Charles Quint et l'équipement à programmer dans l'ancien Moulin adjacent afin de proposer aux habitants un parcours attractif et convivial, grâce à un embellissement paysager, la mise en place de mobiliers urbains et de panneaux signalétiques.*

- une partie aménagée en jardins familiaux

*Ces jardins permettront de compléter l'action des jardins de socialisation du Muy, en offrant la possibilité à certains jardiniers de continuer l'activité jardinage dans un lieu plus autonome qui les responsabilise davantage.*

*Ce projet répond également aux attentes de la population locale intéressée par la culture maraîchère.*

*20 parcelles de 60 à 70 m<sup>2</sup> seront aménagées dont 10 pour les personnes sortant du jardin de socialisation et 10 pour les personnes extérieures.*

*La Ville souhaite commencer les travaux dès que possible.*

*Le financement fait appel aux subventions du Conseil Général et du Conseil Régional.*

#### Plan de financement prévisionnel

	DEPENSES		RECETTES					
	Montant H.T	Montant TTC	Conseil Régional (30 %)		Conseil Général (50%)		Commune (20%)	
			Montant H.T	Montant TTC	Montant H.T	Montant TTC	Montant H.T	Montant TTC
Aménagement de l'aire de jeux et réhabilitation du local animateur sportif	61 494.21	68 794.08	18 448.26	20 638.22	30 747.1	34 397.04	12 298.84	13 758.81
Aménagement de l'aire de promenade	164 696.00	196 976.41	49 408.8	59 092.92	82 348.00	98 488.20	32 939.2	39 395.28
Aménagement des jardins familiaux	52 200.00	62 431.20	15 660.00	18 729.36	26 100.00	31 215.6	10 440.00	12 486.24
TOTAL	278 390.21	328 201.69	83 517.06	98 460.5	139 195.1	164 100.84	55 678.04	65 640.33

Participation de la Commune à hauteur de :

- 12 298.84 € H.T pour la création de l'aire de jeux et réhabilitation du local pour l'animateur
- 32 939.2 € H.T pour l'aménagement de l'aire de promenade
- 10 440 € H.T pour l'aménagement de jardins familiaux

La Ville sollicite l'aide de la Région à hauteur de :

- 18 448.26 € H.T pour la création de l'aire de jeux et réhabilitation du local pour l'animateur
- 49 408.8 € H.T pour l'aménagement de l'aire de promenade
- 15 660 € H.T pour l'aménagement de jardins familiaux

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Monsieur Serge LAHONDES, Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Catherine LAMBERT, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA qui s'abstiennent :*

*Sollicite l'aide financière du Conseil Régional.*